

portant reclassement dans l'Ordre National du Bénin, du Docteur d'Etat Joseph Marie Roger de BENOIST, précédemment Directeur National Adjoint des Oeuvres Catholiques du DAHOMEY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

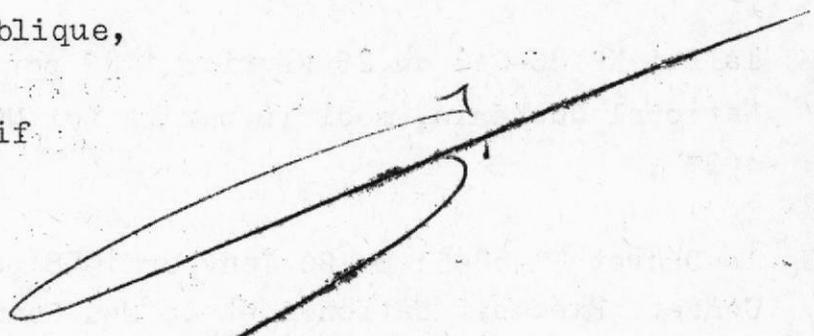
- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 71-62 du 15 Avril 1971 nommant au grade d'Officier de l'Ordre National du DAHOMEY, Révérend père Joseph Marie Roger de BENOIST, Directeur National Adjoint des Oeuvres Catholiques du DAHOMEY ;
- VU la demande de reclassement de l'intéressé dans l'Ordre National du Bénin en date du 21 Novembre 1987 transmise par le Message Porté N° 503/MAEC/DGM/DP/SC du 09 Mai 1988 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

ARTICLE 1ER.- Conformément aux dispositions de l'article 65 de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987, le Révérend Père Joseph Marie Roger de BENOIST, précédemment Membre de l'Ordre National du DAHOMEY est reclassé dans l'Ordre National du Bénin au grade d'OFFICIER.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

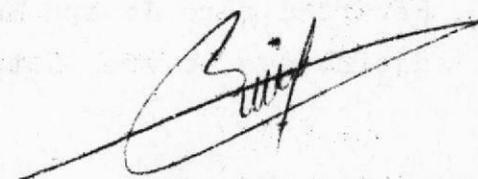
Fait à COTONOU, le 3 Juin 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif
National,



Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

AMPLIATIONS : PR 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 -
CP/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM 1 -
DPE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé 1.-